



# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

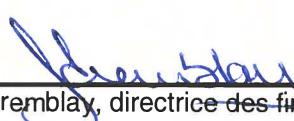
**AVIS EST DONNÉ PAR LA DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE DE LA VILLE DE MATAGAMI :**

**QUE** conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau à l'hôtel de ville, situé au 195, boulevard Matagami, à Matagami, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

**QUE** conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti;

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de communiquer avec la Ville et une copie de ce compte lui sera remise.

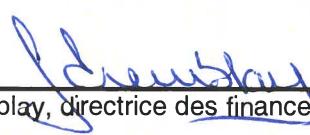
**DONNÉ** à Matagami, ce 21 janvier 2026.

  
Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut le 21 janvier 2026, et ce, au bureau de la municipalité et sur le site Internet [www.matagami.com](http://www.matagami.com).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2026.

  
Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie